

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 3 avril 2012 à 19 h  
12125, rue Notre-Dame Est, salle Raymond-Mayer**

---

**PRÉSENCES :**

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement  
Madame la conseillère Caroline Bourgeois, conseillère de la ville  
Madame la conseillère Maria Calderone, conseillère de la ville  
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville  
Monsieur le conseiller Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller d'arrondissement

**ABSENCE :**

Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Daniel Le Pape, urbaniste, MBA, directeur d'arrondissement  
Madame Dany Barbeau, avocate, directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire d'arrondissement  
Madame Sylvie Lalonde, secrétaire d'arrondissement substitut

---

**CA12 30 04 0080**

**OUVERTURE - SÉANCE**

À 19 h 08

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

**Mot d'ouverture de la mairesse**

**Madame la mairesse Chantal Rouleau** souhaite la bienvenue à ses collègues et aux citoyens présents à cette séance du 3 avril 2012. Tout d'abord, la sixième année de la campagne annuelle de sécurité routière, qui se déroulera en avril et mai, compte sur la fidèle collaboration des deux postes de police de quartier (PDQ) 45 et 49 et **Madame Rouleau** en profite pour saluer la présence du commandant du PDQ 49, monsieur François Houle. Au cours des prochaines semaines, différentes actions de communications et d'interventions policières seront mises de l'avant et les policiers se sont engagés à intensifier la surveillance dans les zones à risque, aux abords des écoles et des parcs. **Madame Rouleau** en profite pour souligner le travail du comité de circulation sous la présidence de la conseillère **madame Caroline Bourgeois**, dont la fonction est fournir des avis et des recommandations pour aider les élus à la prise de décision en matière de sécurité routière. Elle rappelle que l'arrondissement a procédé à l'installation de 537 panneaux indiquant de corridors scolaires aux abords de 17 écoles primaires. La campagne prendra son envol officiellement le 4 avril avec la journée *In Memoriam* pendant laquelle les policiers, le personnel de l'arrondissement et les membres de la communauté arboreront un ruban doré en mémoire des victimes des accidents de la route. **Madame Rouleau** rappelle qu'il y a eu un accident mortel en 2011 ainsi qu'un autre depuis le début de l'année sur le territoire de l'arrondissement, cela s'ajoute malheureusement à d'autres accidents survenus dans les années antérieures. À cet effet, elle invite l'assistance à observer une minute de silence en mémoire de ces victimes.

**Madame Chantal Rouleau** mentionne qu'en compagnie des élus juste avant la présente séance, ils ont honoré monsieur Claude Belzil afin de souligner son rôle au sein de l'Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles et sa contribution exceptionnelle à la mise en valeur de l'histoire et du patrimoine de ce quartier au cours des quinze dernières années. À cet effet, monsieur Belzil est le premier à signer le livre d'or de l'arrondissement, une toute nouvelle initiative dont on célébrait le lancement par la même occasion. La

signature du livre d'or est une cérémonie protocolaire qui permettra de laisser une trace historique dans la mémoire collective. C'est une façon pour l'arrondissement de célébrer l'engagement exceptionnel des acteurs locaux qui se démarquent dans un secteur d'activité et vise à faire reconnaître les réalisations marquantes des Pointeliens et Prairivois à l'ensemble de la communauté. Ce livre d'or permettra également de perpétuer la mémoire pour les générations futures et sera l'occasion de souligner la venue de personnalités ou délégations étrangères dans l'arrondissement. L'assistance, en guise de félicitations, applaudit monsieur Belzil.

**Madame Rouleau** tient à aborder un point important compte tenu que plusieurs personnes se trouvent ici à cet effet. Elle rappelle qu'en février dernier, le conseil d'arrondissement adoptait à l'unanimité le Plan-concept de réaménagement du boulevard Saint-Jean-Baptiste sur six kilomètres, du fleuve à la rivière des Prairies. Il s'agit de la vision de l'arrondissement qui servira d'outil de planification au cours des prochaines années. Les objectifs sont les suivants : sécuriser le boulevard, où il y a, à chaque année, plusieurs accidents; embellir l'artère, en la verdissant et en améliorant le mobilier urbain; et faciliter les déplacements à pied et à vélo, avec notamment l'aménagement de bandes cyclables. Il est important de préciser que la Ville procédera par phases et que celles-ci s'échelonnent sur plusieurs années. À certains endroits, il y aura des réaménagements mineurs, par exemple du marquage au sol, alors qu'à d'autres endroits, les investissements seront plus importants. C'est le cas du premier tronçon qui s'étend du boulevard René-Lévesque à la rue Forsyth, qui sera réalisé en 2012. Tous les détails du réaménagement pour ce tronçon seront communiqués au cours des prochains mois et il y a aura prochainement une séance d'information, au cours de laquelle tous pourront s'exprimer sur ce très beau projet pour Pointe-aux-Trembles.

En terminant, **madame Rouleau** annonce que c'est avec plaisir qu'elle a accepté la présidence d'honneur de la 5<sup>e</sup> édition des Festivités Printanières de la Pointe-de l'Île, une démarche exemplaire de collaboration entre les forces vives de Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Est. Pour connaître la liste des activités, on peut consulter le site web [www.festivites.org](http://www.festivites.org).

ADOPTÉ

10.01

---

**CA12 30 04 0081**

#### **ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 avril 2012 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

---

**CA12 30 04 0082**

#### **RATIFICATION - PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE ratifier le procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2012.

ADOPTÉ

10.03

---

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

**Dix citoyens font des interventions sur divers sujets, tels que :**

Commentaires défavorables et inquiétudes formulées par plusieurs commerçants sur le Plan concept d'aménagement du boulevard Saint-Jean-Baptiste et les impacts sur les activités commerciales et la sécurité des piétons et des cyclistes; demande, de la part des commerçants, pour la tenue d'une assemblée de consultation publique plutôt que d'une assemblée d'information, avant le début des travaux ainsi que de rendre disponible sur Internet l'étude de circulation utilisée dans l'élaboration du plan concept;

Commentaire concernant la prévention et la sécurité des personnes et des biens près de la propriété située au 8997, boulevard Gouin Est;

Demande concernant l'échéancier des travaux de construction du viaduc situé sur le boulevard Henri-Bourassa à proximité de la 42<sup>e</sup> Avenue et commentaire sur le non respect de la vitesse sur la 40<sup>e</sup> Avenue;

Précision demandée sur l'échéancier pour l'installation de l'éclairage sur le tourne- bride de la 52<sup>e</sup> Avenue.

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

**Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà**, faisant suite aux commentaires pertinents des citoyens concernant le Plan concept de réaménagement du boulevard Saint-Jean-Baptiste, estime que ce dossier mériterait la tenue d'une consultation publique, et ce, dans un souci de transparence et de clarté. Il mentionne que sur le plan juridique, une soirée d'information et une consultation publique n'ont pas la même portée. En terminant, il souhaite à tous de Joyeuses Pâques.

**Madame la conseillère Maria Calderone** remercie les citoyens de leur présence et de leurs questions et commentaires. Concernant l'implantation d'une piste cyclable sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste, elle rappelle que les administrations précédentes avaient déjà fait des interventions en ce sens, mais que la ville centrale leur avait signifié que cela ne cadrerait pas avec le Plan de transport. **Madame Calderone** se dit sensible aux propos et inquiétudes formulés lors de la période de questions et commentaires du public et se dit prête à travailler avec les commerçants du boulevard Saint-Jean-Baptiste. Dans un autre ordre d'idée, les 35<sup>e</sup> Jeux de Montréal ont pris fin le 31 mars au Complexe sportif Claude-Robillard. Cette année, ce sont plus de 5 200 enfants de 6 à 12 ans, dont 500 de l'arrondissement, qui ont participé aux compétitions durant cinq jours. C'est avec plaisir que **madame Calderone** tient à féliciter les athlètes qui ont participé à ces jeux de même que les fonctionnaires, tout spécialement le directeur monsieur Martin Coutu et son équipe, pour l'organisation de ces jeux. Par ailleurs, elle en profite pour souhaiter à tous de Joyeuses Pâques et un beau début de printemps.

**Madame la conseillère Caroline Bourgeois** rappelle que la sixième campagne annuelle de sécurité routière de l'arrondissement, lancée officiellement en début de la présente séance, est menée en étroite collaboration avec les deux Postes de police de quartier. La journée *In Memoriam*, en souvenir du décès d'une citoyenne de l'arrondissement il y a six ans, met en évidence le décès d'une personne supplémentaire de l'arrondissement cette année. En effet, le bilan routier 2011 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) rendu public récemment, fait état malheureusement, du décès de 39 personnes soit une de plus que l'année précédente. Près de la moitié des collisions mortelles impliquent des piétons, dont les deux tiers étaient âgés de plus de 65 ans. Les gens du 3<sup>e</sup> âge sont particulièrement à risques, ce qui nous amène à revoir non seulement notre conduite automobile, mais aussi les aménagements de rue afin de les rendre plus sécuritaires. La campagne de sécurité routière, durant laquelle plusieurs personnes de l'arrondissement arboreront un ruban doré, sera marquée par des actions de communication jumelées à des actions sur le terrain mises de l'avant par les postes de police de quartier 45 et 49, fidèles partenaires de la campagne. En terminant, **madame Bourgeois** souhaite une bonne fin de soirée aux citoyens présents de même qu'une belle fête de Pâques entourée de leurs amis et de leur famille.

**Madame la conseillère Suzanne Décarie** est heureuse de la participation à la séance, mais se dit moins heureuse des déceptions et mécontentements formulés à la période de questions concernant le réaménagement du boulevard Saint-Jean-Baptiste. Elle comprend les revendications des commerçants et rappelle que l'administration ne veut en aucun cas nuire aux commerçants, mais désire améliorer le boulevard et ainsi, revitaliser la desserte commerciale. En tant que conseillère du district visé, elle est ouverte à rencontrer les citoyens et améliorer le projet, le cas échéant. Elle rappelle toutefois, que le boulevard Saint-Jean-Baptiste est une artère et qu'il est de juridiction de la ville centrale, l'arrondissement peut influencer le projet, mais en bout de ligne, c'est la ville centrale qui est maître d'œuvre. **La conseillère madame Décarie** ajoute, qu'un lien cyclable nord-sud sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste, a été souvent demandé avec pétition à l'appui, notamment par les étudiants de l'école Jean-Grou. **Madame Décarie** poursuit son intervention en mentionnant le décès, le mercredi 28 mars 2012, de monsieur Roger Lamontagne, une personne très engagée et très dévouée dans le domaine du patrimoine et de la culture de l'arrondissement.

En terminant, **madame la mairesse Chantal Rouleau** rappelle que le Plan-concept de réaménagement du boulevard Saint-Jean-Baptiste a été adopté à l'unanimité, en février dernier, par les membres du conseil d'arrondissement.

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document n'a été déposé lors de la séance.

---

### CA12 30 04 0083

#### **ADOPTION - RÉOLUTION - RECOMMANDATIONS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - DÉMARCHE DE RÉVISION DU FINANCEMENT DES ARRONDISSEMENTS - TRANSMISSION - PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter une résolution concernant les recommandations du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans le cadre de la démarche de révision du financement des arrondissements;

DE transmettre ladite résolution au président du comité exécutif, monsieur Michael Applebaum.

ADOPTÉ

**Dissidence :** madame la conseillère Maria Calderone

12.01

---

### CA12 30 04 0084

#### **AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - DESSAU INC. - SURVEILLANCE DE DIVERS TRAVAUX - RUES CHARLOTTE-TASSÉ, ÉDITH-SEREI ET BLAISE-PASCAL - PROJET RÉSIDENTIEL « LE VALENCIA », PHASE 2, PARTIES 2 ET 3 - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO PRO HON12-04**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 23 569,88 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux de construction de fondations de rues, de pavage, de trottoirs, de bordures, de bases de béton pour lampadaires, de conduits souterrains et d'un système d'éclairage des rues Charlotte-Tassé, Édith-Serei et Blaise-Pascal, dans le cadre du projet résidentiel « Le Valencia », comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer un contrat de surveillance, pour ce faire à la firme Dessau inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, laquelle s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 23 569,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission sur invitation déposée numéro RP-HON12-04 (8 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement payée sur le dépôt du promoteur.

ADOPTÉ

20.01 1124642002

**CA12 30 04 0085**

**AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - LES EXCAVATIONS DDC-2632-2990 QUÉBEC INC. - RÉAMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE JEU 2-5 ANS DU PARC SAINTE-MARTHE - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO RP-11-PARC-95**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 94 516,35 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de l'aire de jeu 2-5 ans du parc Sainte-Marthe;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Les Excavations DDC-2632-2990 Québec inc. au montant de 94 516,35 \$, taxes incluses conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-11-PARC-95 (2 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 44,2 % par la ville centrale, pour un montant de 41 818,59 \$ et à 55,8 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour un montant de 52 697,76 \$.

ADOPTÉ

20.02 1120443002

---

**20.03 VACANT**

---

**CA12 30 04 0086**

**APPROBATION - CONVENTION - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES ET LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA - « RECONSTRUCTION D'UN PASSAGE À NIVEAU » - À L'INTERSECTION DU BOULEVARD RIVIÈRE-DES-PRAIRIES (DOUBLEMENT DES VOIES POUR LE TRAIN DE L'EST)**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'approuver la convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada « Reconstruction d'un passage à niveau » à l'intersection du boulevard Rivière-des-Prairies (doublement des voies pour le train de l'Est);

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement, madame Dany Barbeau, avocate, de signer pour et au nom de l'arrondissement ladite convention.

ADOPTÉ

20.04 1122726003

---

**CA12 30 04 0087**

**APPROBATION - CONVENTION - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTTE - ACCUEIL DES IMMIGRANTS DE L'EST DE MONTRÉAL - ANNÉE 2012 - ENTENTE VILLE - MESS - PROJET « JE M'IMPLIQUE »**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier non récurrent de 20 474 \$ à l'organisme Accueil des immigrants de l'est de Montréal pour le projet « Je m'implique », dans le cadre de l'entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'emploi et de la Solidarité sociale (MESS);

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi.

ADOPTÉ

20.05 1121312001

---

**CA12 30 04 0088**

**APPROBATION - CONVENTION - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - JEUNES EN MOUVEMENT DE POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉE 2012 - ENTENTE VILLE - MESS - PROJET FAMILLE EN ACTION**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier non récurrent de 31 370 \$ à l'organisme Jeunes en Mouvement pour le projet « Famille en action », dans le cadre de l'entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'emploi et de la Solidarité sociale (MESS);

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi.

ADOPTÉ

20.06 1121312002

---

**CA12 30 04 0089**

**APPROBATION - CONVENTION - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - ERDP - ANNÉE 2012 - ENTENTE VILLE - MESS - PROJET SOUTIEN À L'INTÉGRATION DES ENFANTS DES FAMILLES HAÏTIENNES DE R.D.P**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier non récurrent de 35 780 \$ à l'organisme ERDP pour le projet « Soutien à l'intégration des enfants des familles haïtiennes de R.D.P. », dans le cadre de l'entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'emploi et de la Solidarité sociale (MESS);

D'approuver le projet de convention, entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la loi.

ADOPTÉ

20.07 1124734004

**CA12 30 04 0090**

**AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - CIMA+ - PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DE TRAVAUX DE « PULVÉRISATION - STABILISATION » - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-HON12-01**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 118 769,18 \$, taxes incluses, pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de travaux de « pulvérisation – stabilisation » dans diverses rues de l'arrondissement, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer un contrat de surveillance, pour ce faire à la firme CIMA+, ayant obtenu le plus haut pointage final, qui s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 118 769,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-HON12-01 (8 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera payée à 100 % par la ville centre.

ADOPTÉ

20.08 1121792001

---

**CA12 30 04 0091**

**APPROBATION - RENOUVELLEMENT - BAIL - SOCIÉTÉ DES SALÉSIENS DU QUÉBEC - 8910, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS - BUREAU ACCÈS MONTRÉAL ET 311 (8634)**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'approuver un projet de renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société des Salésiens du Québec, pour une période additionnelle de trois (3) ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, des locaux d'une superficie d'environ 185,81 m<sup>2</sup>, situés au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, Bureau Accès Montréal (8634), à Montréal, moyennant un loyer total de 143 255,12 \$, taxes incluses, à des fins de bureau pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement du bail;

D'ajuster la base budgétaire du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, Direction des stratégies et transactions immobilières, pour les années 2013 et suivantes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Pour les années subséquentes, les augmentations du loyer devront être assumées par l'arrondissement à même l'enveloppe budgétaire qui lui sera octroyée. La facturation immobilière sera également ajustée en conséquence;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.09 1122716003

---

**CA12 30 04 0092**

**APPROBATION - RENOUELEMENT - BAIL - CENTRE D'ACHAT LA PISTE INC. - 15912, RUE NOTRE-DAME EST (8618) - DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver un projet de renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Centre d'achat La Piste inc., pour une période additionnelle de cinq (5) ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, des locaux d'une superficie d'environ 696,77 m<sup>2</sup>, situés au 15912, rue Notre-Dame Est (8618), à Montréal, moyennant un loyer total de 1 010 922,36 \$, taxes incluses, à des fins communautaires et de loisirs pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement du bail;

D'ajuster la base budgétaire du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, Direction des stratégies et transactions immobilières, pour les années 2013 et suivantes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Pour les années subséquentes, les augmentations du loyer devront être assumées par l'arrondissement à même l'enveloppe budgétaire qui lui sera octroyée. La facturation immobilière sera également ajustée en conséquence;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.10 1122716001

---

**CA12 30 04 0093**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 13 février 2012.

ADOPTÉ

30.01

---

**CA12 30 04 0094**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion tenue le 1<sup>er</sup> mars 2012 du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02

---

**CA12 30 04 0095**

**ACCEPTATION - OFFRE - DIRECTION DES TRANSPORTS DU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DES OPÉRATIONS - GESTION - PROGRAMME DE RÉFECTION DES RUES COLLECTRICES 2012 SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT - CONCLUSION - ENTENTES**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre de la Direction des transports du Service du développement et des opérations de gérer le programme de réfection des rues collectrices 2012 sur le territoire de l'arrondissement et de conclure toutes les ententes pour ce faire, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ

30.03 1122726002

---

**CA12 30 04 0096**

**AUTORISATION - TRANSFERT - CONTINGENCES VERS LES INCIDENCES - ACQUITTEMENT - FACTURE D'HYDRO-QUÉBEC - TRAVAUX DE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE - RÉAMÉNAGEMENT DU PAVILLON DES BAIGNEURS, DE LA PATAUGEOIRE ET L'INTÉGRATION DE L'ÉCHANTILLONNEUR D'AIR AU PARC SAINT-JEAN-BAPTISTE - APPEL D'OFFRES NUMÉRO RP-10-PARC-68**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'autoriser le transfert d'un montant de 22 575,00 \$, taxes incluses, disponible aux contingences du contrat vers les incidences afin de compléter l'enveloppe nécessaire pour acquitter la facture d'Hydro-Québec pour leurs travaux de raccordement électrique dans le cadre du projet du réaménagement du pavillon des baigneurs, de la pataugeoire et l'intégration de l'échantillonneur d'air au parc Saint-Jean-Baptiste dans le cadre de l'appel d'offres numéro RP-10-PARC-68.

ADOPTÉ

30.04 1120443003

---

**CA12 30 04 0097**

**ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois de février 2012 et en matière de ressources financières pour la période du 29 janvier 2012 au 25 février 2012, du dépôt des virements de crédits entre activités, effectués pour la période du mois de février 2012 ainsi que du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de février 2012.

ADOPTÉ

30.05 1124230003

**CA12 30 04 0098**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE - RÉOLUTION NUMÉRO PP-73**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 21 mars 2012 relativement au projet de Résolution numéro PP-73 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'ensemble immobilier de bâtiments commerciaux situés sur le côté est du boulevard Rodolphe-Forget entre le boulevard Perras et l'école primaire Notre-Dame-de-Fatima et remplaçant la résolution sur le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation numéro PP-14 telle que modifiée par la résolution numéro PP-30 ».

ADOPTÉ

40.01

---

**CA12 30 04 0099**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE - RÉOLUTION NUMÉRO PP-74**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 21 mars 2012 relativement au projet de Résolution numéro PP-74 intitulée « Projet visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment situé au 12260, rue Sherbrooke Est aux fins des usages « véhicules automobiles (location, vente) et véhicules automobiles (réparation, entretien) sur le lot 1 979 489 ».

ADOPTÉ

40.02

---

**CA12 30 04 0100**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-016**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 21 mars 2012 relativement au projet de Règlement numéro RCA09-Z01-016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à agrandir la zone 104 à même la zone 218 et à autoriser la classe d'usages P.1 - Institutions locales, une hauteur maximale de quatre (4) étages et une hauteur maximale de 18 mètres dans la zone 104 ».

ADOPTÉ

40.03

---

**CA12 30 04 0101**

**ADOPTION AVEC MODIFICATIONS - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-73**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modifications, le second projet de la Résolution numéro PP-73 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'ensemble immobilier de bâtiments commerciaux situés sur le côté est du boulevard Rodolphe-Forget entre le boulevard Perras et l'école primaire Notre-Dame-de-Fatima et remplaçant la résolution sur le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation numéro PP-14 telle que modifiée par la résolution numéro PP-30 » prévue sur les lots 1 074 621, 1 074 654, 3 731 618, 3 731 619, 4 046 344, 4 046 345 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

ADOPTÉ

40.04 1124564001

---

**CA12 30 04 0102**

**ADOPTION - SECOND PROJET - PROJET DE RÉOLUTION NUMÉRO PP-74**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la Résolution numéro PP-74 intitulée « Projet visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment situé au 12260, rue Sherbrooke Est aux fins des usages « véhicules automobiles (location, vente) et véhicules automobiles (réparation, entretien) dans le district de Pointe-aux-Trembles » correspondant au lot 1 979 489 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉ

40.05 1120826001

---

**CA12 30 04 0103**

**ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-016**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de Règlement numéro RCA09-Z01-016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à agrandir la zone 104 à même la zone 218 et à autoriser la classe d'usages P.1 - Institutions locales, une hauteur maximale de quatre (4) étages et une hauteur maximale de 18 mètres dans la zone 104 » dans le district de Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.06 1124564002

---

**CA12 30 04 0104**

**ADOPTION - RÉOLUTION PP-71**

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles possède déjà un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE cette résolution peut être adoptée conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 7 février 2012 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 6 mars 2012 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 1<sup>er</sup> mars 2012;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'adopter la Résolution numéro PP-71 intitulée « Projet particulier visant à permettre le réaménagement du terrain et l'agrandissement du bâtiment commercial situé au 7685, boulevard Maurice-Duplessis, sur le lot 1 058 759 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal dans le district de Rivière-des-Prairies ».

ADOPTÉ

40.07 1113469024

---

**CA12 30 04 0105**

**ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-72**

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles possède déjà un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE cette résolution peut être adoptée conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 7 février 2012 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 6 mars 2012 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 1<sup>er</sup> mars 2012;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter la Résolution numéro PP-72 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment d'habitation comportant 96 unités d'habitation sur quatre (4) étages au 9199, boulevard Maurice-Duplessis, sur le lot projeté portant le numéro 4 976 389 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal dans le district de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.08 1113469041

---

**CA12 30 04 0106**

**DÉROGATIONS MINEURES - 7975, AVENUE MARCO-POLO - LOT 1 278 976**

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 mars 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogations mineures quant aux articles 88, 95 et 109 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement à la marge de recul avant principale minimale prescrite, la proportion de maçonnerie en façade et la superficie des ouvertures dans une façade pour l'agrandissement projeté d'un bâtiment industriel situé au 7975, avenue Marco-Polo sur le lot 1 278 976 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Le tout tel qu'illustré sur les plans et élévations préparés par l'architecte, monsieur Chopra, en date du 14 février 2012, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 20 février 2012, à savoir :

- permettre une marge de recul avant principale minimale de 3,11 mètres, au lieu de 7,5 mètres;
- permettre qu'une portion de la façade ne soit pas revêtu de maçonnerie, au lieu d'un revêtement de maçonnerie sur une hauteur de 2 mètres ou plus à partir du sol;
- permettre une superficie totale d'ouverture nulle, au lieu de 10 % et plus de la superficie totale de la façade principale et de 5 % et plus des autres façades.

D'approuver également une condition à l'effet qu'un aménagement paysager comprenant divers éléments végétaux (pelouse, arbustes, graminées, fleurs) doit être réalisé dans l'espace compris entre l'agrandissement et l'emprise de l'avenue Marco-Polo.

ADOPTÉ

40.09 1125270003

---

**CA12 30 04 0107**

**PIIA - OPÉRATION CADASTRALE - RUE VICTORIA, ENTRE LA 53<sup>E</sup> AVENUE ET LA 64<sup>E</sup> AVENUE**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 mars 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 42 de la section 5 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), le plan relatif à l'opération cadastrale pour un projet résidentiel dans le secteur de la rue Victoria, entre la 53<sup>e</sup> Avenue et la 64<sup>e</sup> Avenue dans le district de La Pointe-aux-Prairies, le tout, tel qu'illustré sur le plan cadastral parcellaire préparé par l'arpenteur géomètre, monsieur Louis-Philippe Fouquette, minute 1181, en date du 4 août 2010.

ADOPTÉ

40.10 1120826002

---

**CA12 30 04 0108**

**PIIA - 7070, BOULEVARD PERRAS**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 mars 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 135 de la section 19 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans pour la réfection des fenêtres pour les blocs C-1, D-1 et D-2 du bâtiment principal de l'Hôpital Rivière-des-Prairies situé au 7070, boulevard Perras dans le district de Rivière-des-Prairies, le tout tel que présenté sur les plans et élévations préparés par l'architecte, monsieur Pierre-Louis Rivest, en date du 17 novembre 2011, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 20 février 2012.

ADOPTÉ

40.11 1123469010

---

**CA12 30 04 0109**

**PIIA - 8000, BOULEVARD GOUIN EST**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 mars 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 90 de la section 12 et à l'article 161 de la section 23 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans relatifs à l'ajout d'une rampe d'accessibilité universelle à l'arrière du bâtiment situé au 8000, boulevard Gouin Est Rivière-des-Prairies du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies, le tout tel que présenté sur les plans préparés par M. Pierre Cardin, architecte, de la firme *Cardin, Ramirez, Julien*, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 24 février 2012.

Que sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.12 1123469011

---

**CA12 30 04 0110**

**PIIA - 10050, BOULEVARD GOUIN EST**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 mars 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 116 de la section 16 applicable au Vieux-Rivière-des-Prairies et à l'article 161 de la section 23 applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans relatifs à la restauration de la toiture du bâtiment situé au 10050, boulevard Gouin Est sur le lot 1 508 821, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies, le tout, tel que présenté sur les plans préparés par M. Félix Dallaire, architecte, de la firme *Architectes Girard, Côté, Bérubé, Dion, S.e.n.c.*, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 16 février 2012.

ADOPTÉ

40.13 1123469013

---

**CA12 30 04 0111**

**PIIA - 7685, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 mars 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), des plans relatifs à l'implantation, à l'apparence du bâtiment et à l'aménagement du terrain pour la propriété commerciale qui sera autorisée conditionnellement à l'entrée en vigueur de la Résolution sur le projet particulier numéro PP-71, située au 7685, boulevard Maurice-Duplessis, à l'angle de la 15<sup>e</sup> Avenue, sur le lot projeté numéro 1 058 759 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal dans le district de Rivière-des-Prairies, le tout, tel qu'illustré sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Louis-Philippe Fouquette, minute 2369, en date du 8 mars 2012, de même que sur les perspectives, élévations et plan d'implantation soumis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 24 février 2012.

ADOPTÉ

40.14 1123469012

---

**CA12 30 04 0112**

**CIRCULATION - STATIONNEMENT - ORDONNANCE NUMÉRO OCA12-(C-4.1)-001 – 81<sup>E</sup> AVENUE, ENTRE LES RUES SHERBROOKE ET FORSYTH**

Considérant la recommandation favorable des membres du comité de circulation lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> mars 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance numéro OCA12-(C-4.1)-001 en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M, c. C-4.1), sur la 81<sup>e</sup> Avenue, entre les rues Sherbrooke et Forsyth les mesures suivantes :

- D'implanter une zone d'arrêt interdit en tout temps (AD-TT), sur une distance de 34 mètres sur le côté est de la rue, immédiatement au sud de la rue Sherbrooke;
- DE déplacer de 12,2 mètres vers le nord, l'arrêt d'autobus actuel sur le côté est de la rue;
- D'installer des panneaux de direction des voies (RG-DN) en position latérale afin d'indiquer aux conducteurs que le virage à gauche s'effectue sur deux voies à cette approche;
- DE transmettre une demande au responsable de la Division du marquage et de la signalisation pour faire ajouter des flèches de sélection de voies et des lignes de guidage à l'approche sud de l'intersection;
- DE conserver en place toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.15 1125888001

---

**CA12 30 04 0113**

**CIRCULATION - STATIONNEMENT - ORDONNANCE NUMÉRO OCA12-(C-4.1)-002 - FACE AU 15290, RUE NOTRE-DAME EST**

Considérant la recommandation défavorable du comité de circulation à sa réunion du 26 octobre 2011;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE ne pas donner suite à la requête d'installation d'un passage piéton, face au 15290, rue Notre-Dame Est pour la raison suivante :

Il a été constaté, dans le cadre d'une analyse de circulation, que les mesures existantes qui prévalent près du 15290, rue Notre-Dame est pour gérer la circulation sont normales et que, par conséquent, il n'est pas justifié de mettre en place un passage pour piétons.

Par ailleurs, il est résolu :

D'édicter, par l'ordonnance numéro OCA12-(C-4.1)-002 en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M, c. C-4.1), l'enlèvement d'un arrêt pour les autobus de la Société de transport de Montréal (STM), ligne 189, face au 15285, rue Notre-Dame Est, côté nord, à une distance de 41 mètres vers l'est;

DE conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.16 1121537003

---

**CA12 30 04 0114**

**CIRCULATION - STATIONNEMENT – 60<sup>E</sup> AVENUE, DEVANT LE PARC MONTMARTRE**

Considérant la recommandation défavorable du comité de circulation à sa réunion du 1<sup>er</sup> mars 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE ne pas donner suite à la requête de mise en place de mesures pour diminuer la vitesse de circulation sur la 60<sup>e</sup> Avenue devant le parc Montmartre, car en vertu de l'analyse de circulation effectuée, il n'y a pas de problème de vitesse excessive.

Toutefois, il est résolu :

DE mettre en place, en direction nord, un panneau « Signal avancé de limite de vitesse 30 km/h » à une distance de 40 mètres avant le panneau existant de limite de vitesse afin d'inciter un nombre plus élevé des conducteurs à respecter la limite de vitesse en vigueur;

DE conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.17 1125888002

---

#### **CA12 30 04 0115**

#### **CIRCULATION - STATIONNEMENT – 60<sup>E</sup> AVENUE, ENTRE LA 3<sup>E</sup> RUE ET LE BOULEVARD PERRAS**

Considérant la recommandation défavorable du comité de circulation à sa réunion du 1<sup>er</sup> mars 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE ne pas donner suite à la requête d'installation de dos d'âne sur la 60<sup>e</sup> Avenue, entre la 3<sup>e</sup> Rue et le boulevard Perras, car en vertu de l'analyse de circulation effectuée, il n'y a pas de problème de vitesse excessive.

ADOPTÉ

40.18 1125888003

---

#### **CA12 30 04 0116**

#### **CIRCULATION - STATIONNEMENT - RUE ARMAND-CHAPUT**

Considérant la recommandation défavorable du comité de circulation à sa réunion du 1<sup>er</sup> février 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE ne pas donner suite à la demande de mesures d'atténuation de la circulation en raison du fort volume de camions sur la rue Armand-Chaput, compte tenu que l'analyse effectuée démontre que le débit de camions sur cette rue est considéré normal pour un secteur en développement et que les camions recensés étaient autorisés à circuler sur cette rue, car ils effectuaient une livraison selon la définition donnée à l'article 291.1 du Code de la sécurité routière.

Toutefois, il est résolu :

- DE garder le dossier ouvert afin de le réévaluer en tenant compte du prolongement prévu du boulevard Maurice-Duplessis, entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et la rue Armand-Chaput et du dossier d'amélioration des aménagements menant au parc Saint-Valérien. Il est souhaitable que ce secteur soit analysé dans son ensemble, afin de trouver une solution à long terme pour les résidents.

ADOPTÉ

40.19 1125888004

---

**CA12 30 04 0117**

**CIRCULATION - STATIONNEMENT - RUE FORSYTH - ENTRE LA 81<sup>E</sup> ET LA RUE J. - O. - OMER-MARCHAND**

Considérant la recommandation défavorable du comité de circulation à sa réunion du 28 septembre 2011;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE ne pas procéder à l'installation de dos d'âne pour la raison suivante :

- Il a été constaté que les conditions de circulation qui prévalent sur la rue Forsyth, entre la 81<sup>e</sup> Avenue et la rue J.-Omer-Marchand, sont adéquates et que, par conséquent, il n'est pas justifié de mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation comme demandé par le requérant.

Toutefois, Il est résolu :

- D'ajouter, une ligne axiale sur la rue Forsyth, entre la 81<sup>e</sup> Avenue et la rue de la Famille-Dubreuil, afin de délimiter les voies de circulation;
- DE donner suite à la demande auprès de la Division du marquage et de la signalisation.

ADOPTÉ

40.20 1121537001

---

**CA12 30 04 0118**

**NOMINATION - DEUX MEMBRES - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

DE renouveler le mandat de monsieur Yann Lessnick et de nommer monsieur Dean Dussault en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 4 avril 2012 au 3 avril 2014, et ce conformément aux articles 2.3 et 2.4 du Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro RCA07-30022;

DE remercier le membre sortant, madame Nicole Joyal, pour sa précieuse contribution au sein du comité consultatif d'urbanisme au cours des deux dernières années.

ADOPTÉ

51.01 1122471001

---

**CA12 30 04 0119**

**DÉPÔT - RAPPORT ANNUEL 2011 - COMITÉ DE CIRCULATION**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du rapport annuel 2011 du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et de le verser aux archives.

ADOPTÉ

60.01 1121155004

---

**CA12 30 04 0120**

**DÉPÔT - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011 - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du rapport annuel 2011 du comité consultatif d'urbanisme et du comité d'étude des demandes de démolition, et de le verser aux archives.

ADOPTÉ

60.02 1120561001

---

**CA12 30 04 0121**

**LEVÉE - SÉANCE**

À 20 h 45

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

---

---

Dany Barbeau, avocate  
Directrice du bureau d'arrondissement  
et secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012.

---

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

---

Dany Barbeau, avocate  
Directrice du bureau d'arrondissement  
et secrétaire d'arrondissement